



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

*Service : Secrétariat Conseil Municipal*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de fonction et de signature

**M. Christian SARKIS**

Conseiller Municipal délégué à la sécurité et tranquillité publiques

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.18,

VU l'arrêté n° 193 du 25 mai 2021,

**CONSIDERANT** qu'une délégation de fonction a été consentie à tous les adjoints,

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions aux Conseillers Municipaux,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 193 du 25 mai 2021.

**ARTICLE 2 :** M. Christian SARKIS, Conseiller Municipal délégué est chargé de la sécurité et de la tranquillité publiques.

**ARTICLE 3 :** En sa qualité de Conseiller Municipal délégué chargé de la sécurité et de la tranquillité publiques, M. Christian SARKIS reçoit délégation de signature pour les pièces et

documents, relevant de son secteur qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

29 JUIN 2021



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Menard', written over a horizontal line.

Robert MENARD